

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**MARCHES PUBLICS**

**MARCHÉ N° 15/12  
ACHAT, LIVRAISON, MONTAGE ET  
INSTALLATION DE MOBILIER POUR LA  
MÉDIATHÈQUE DE SAINT-GENIS-  
LAVAL**

Délibération : **06.2015.047**

Transmis en préfecture le :

**6 juillet 2015**

Séance du : **30 juin 2015**

Compte-rendu affiché le **7 juillet 2015**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **24 juin 2015**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed  
GUOUGUENI, Jean-Christian DARNE, Maryse  
JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET,  
Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX,  
Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Christian  
ARNOUX, François VURPAS (jusqu'au point 12),  
Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne  
DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,  
Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge  
BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO,  
Stéphanie PATAUD, Yves CRUBELLIER,  
Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Catherine  
ALBERT-PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Fabienne TIRTIAUX, Michel MONNET, Bernadette  
VIVES-MALATRAIT, Isabelle PICHERIT, François  
VURPAS (à partir du point 13), Anne-Marie  
JANAS, Jean-Philippe LACROIX, Evan CHEDAILLE

Pouvoirs :

Fabienne TIRTIAUX à Roland CRIMIER, Michel  
MONNET à Guillaume COUALLIER, Bernadette  
VIVES-MALATRAIT à Agnès JAGET, Isabelle  
PICHERIT à Mohamed GUOUGUENI, Anne-Marie  
JANAS à Serge BALTER, Jean-Philippe LACROIX à  
Aurélien CALLIGARO, Evan CHEDAILLE à Yves  
CRUBELLIER

Membres absents à la séance :

\*\*\*\*\*

## **RAPPORTEUR : Madame Lucienne DAUTREY**

La ville de Saint-Genis-Laval a entrepris une restructuration du projet culturel et architectural de sa médiathèque afin de répondre aux nouvelles exigences de services à la population et normes environnementales.

Les travaux de restructuration de la médiathèque se termineront à l'automne 2015 et du mobilier adapté est nécessaire pour sa réouverture. Aussi il a été décidé de lancer une procédure de marché public comportant trois lots :

- lot n°1: mobilier de bibliothèque comprenant les rayonnages, les bacs, les meubles de rangement pour revues et cd/dvd, les postes d'accueil, les mobiliers spécifiques pour les points accueil et actualités et les chariots de livres;
- lot n°2 : les tables et les chaises;
- lot n°3 : les chauffeuses, canapés, poufs, tapis, coussins, accessoires divers (porte-manteaux, porte-parapluies, poubelles, patères).

Compte tenu de l'estimation du montant des prestations, il a été convenu de lancer un appel d'offres ouvert (articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics) dont la procédure s'est déroulée comme suit :

- une publicité a été envoyée au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 3 avril 2015, publiée le 3 avril 2015 (BOAMP) et le 8 avril 2015 (JOUE);
  - la date de remise des offres a été fixée le 19 mai 2015 à 12 heures;
  - le Pouvoir Adjudicateur a procédé à l'ouverture des enveloppes et à l'analyse des candidatures le 20 mai 2015;
  - la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 juin 2015 a agréé six des sept candidatures reçues :
    - DPC SAS - Parc d'activités de Saint Porchaire, Zone de Riparfond, 1 rue Pierre et Marie Curie 79300 BRESSUIRE;
    - USM - 23 rue de Bourgogne 75007 PARIS;
    - RBC DESIGN STORE - 1 avenue Fontanisse 30660 GALLARGUES LE MONTUEUX;
    - ARRIVETZ - 24 rue Jarente 69002 LYON;
    - IDM - 19 rue de la Noue Bras de Fer, BP 76324, 44263 NANTES cedex 2;
    - MOBINTER - 1 avenue de Poumeyrol 69300 CALUIRE,
- et a procédé à la vérification des pièces d'offres.  
La Commission d'Appel d'Offres a constaté que l'offre du candidat MOBINTER était irrégulière et a donc écarté cette offre.
- le Pouvoir Adjudicateur a présenté l'analyse suivante, selon les critères inscrits dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence et le Règlement de la Consultation, lors de la Commission d'Appel d'Offres du 26 juin 2015.

Les critères d'attribution ont été les suivants :

- 1- Valeur technique : 45% (dont robustesse, durabilité: 25%, esthétique: 10%, modularité: 10%)
- 2- Prix : 35%
- 3- Suivi et exécution des commandes (fabrication, livraison, installation et service après-vente) : 20%

### **Lot 1 : mobilier de bibliothèque comprenant les rayonnages, les bacs, les meubles de rangement pour revues et cd/dvd, les postes d'accueil, les mobiliers spécifiques pour les points accueil et actualités et les chariots de livres**

En matière de valeur technique, les trois candidats sont des sociétés spécialisées dans la conception de mobilier pour les médiathèques avec de nombreuses références pour chacun d'entre eux.

En ce qui concerne le critère robustesse/durabilité, tous les candidats proposent du mobilier qui répond aux exigences de qualité des matériaux utilisés. Cependant les structures des rayonnages des candidats USM et IDM reposent sur des principes de montage qui se suffisent à eux-mêmes, éléments d'organisation insérés à l'intérieur de la structure pour le candidat USM, traverses basses et top de couverture structurel pour le candidat IDM, et qui évitent le rajout de cadres et croisillons, moins robustes à la charge.

Concernant l'esthétique, les candidats USM et IDM se démarquent nettement du candidat DPC, en proposant du mobilier design aux lignes simples et épurées, qui bien que différent l'un de l'autre, ont chacun un geste affirmé qui s'inscrit parfaitement dans une architecture moderne.

Concernant la modularité, l'ingéniosité du système d'assemblage que propose le candidat USM, avec un concept unique de boules en laiton et de tubes avec des connecteurs, garantit une reconfiguration à la demande, avec des aménagements qui peuvent être complétés ou transformés facilement à tout moment. Cette modularité permet également à USM de pouvoir concevoir l'ensemble des meubles demandés au cahier des charges.

En matière de prix, les prix ont été analysés sur la base du montant du détail quantitatif estimatif fourni par chaque candidat. Les prix de ce DQE pour le lot n°1 s'échelonnent entre 151 487,45 euros TTC pour le candidat DPC et 190 154,44 euros TTC pour le candidat IDM. Les remises sur le catalogue des candidats s'échelonnent quant à elles entre 38% pour le candidat USM et 48% pour le candidat DPC.

En matière de suivi et d'exécution des commandes, les candidats DPC et IDM prévoient une semaine de montage du mobilier contre 2 à 3 jours pour le candidat USM, ce qui est un élément important pour respecter le calendrier de réouverture de la médiathèque. De plus, le candidat USM prévoit la présence du chargé de projet pendant cette phase de livraison et d'installation. Enfin, le coût d'intervention du SAV après la fin de la garantie est plus élevé chez le candidat IDM que chez USM (aucune information n'est donnée à ce sujet par le candidat DPC).

À l'issue de l'analyse des offres du lot n°1, la Commission d'Appel d'Offres du 26 juin 2015 a émis un avis favorable à l'attribution du lot n°1 du marché au candidat USM, selon le tableau synthétique ci-joint :

<i>N°</i>	<i>Candidats</i>	<i>Valeur technique (sur 45%)</i>	<i>Prix (sur 35%)</i>	<i>Suivi et exécution des commandes (sur 20%)</i>	<i>Note finale (sur 100 points)</i>	<i>Classement</i>
1	DPC	20	35	17	72	3
2	USM	45	26,25	18	89,25	1
3	IDM	40	26,07	17	83,07	2

### **Lot 2 : les tables et les chaises**

En matière de valeur technique, les trois candidats sont des sociétés spécialisées dans l'aménagement de locaux pour les collectivités et notamment présentent des références de médiathèques.

Concernant le critère robustesse/durabilité, le candidat RBC DESIGN se démarque par la qualité homogène des matériaux mis en oeuvre et la stabilité des produits proposés. Les produits proposés par les candidats ARRIVETZ ou DPC posent plus de questions quant à leur solidité pour certains, ou leur stabilité pour d'autres.

Concernant l'esthétique, il a été remarqué que les candidats ARRIVETZ et DPC proposent des produits trop hétéroclites pour pouvoir former un ensemble harmonieux. À l'inverse, le candidat RBC DESIGN a effectué une sélection de gammes cohérentes entre elles et avec le projet architectural mis en oeuvre.

Enfin, en ce qui concerne la modularité, le candidat RBC DESIGN est le seul à proposer des gammes vraiment modulables et qui permettent une multiplicité de configuration dans les espaces.

En matière de prix, les prix ont été analysés sur la base du montant du détail quantitatif estimatif fourni par chaque candidat. Les prix de ce DQE pour le lot n°2 s'échelonnent entre 33 993,11 euros TTC pour le candidat RBC DESIGN STORE et 48 957,53 euros TTC pour le candidat DPC. Les remises sur le catalogue des candidats sont de 20% pour les candidats RBC DESIGN STORE et ARRIVETZ et de 48% pour le candidat DPC.

En matière de suivi et d'exécution des commandes, il est à noter que les délais de fabrication annoncés par le candidat ARRIVETZ sont inférieurs de deux semaines à ceux de ses concurrents.

À l'issue de l'analyse des offres du lot n°2, la Commission d'Appel d'Offres du 26 juin 2015 a émis un avis favorable à l'attribution du lot n°2 du marché au candidat RBC DESIGN STORE, selon le tableau synthétique ci-joint :

N°	Candidats	Valeur technique (sur 45%)	Prix (sur 35%)	Suivi et exécution des commandes (sur 20%)	Note finale (sur 100 points)	Classement
1	DPC	24	19,59	17	60,59	3
2	RBC Design store	45	35	17	97	1
3	ARRIVETZ	31	28,52	18	77,52	2

**Lot 3 : les chauffeuses, canapés, poufs, tapis, coussins accessoires divers (porte-manteaux, porte-parapluies, poubelles, patères)**

En matière de valeur technique, les trois candidats sont des sociétés spécialisées dans l'aménagement de locaux pour les collectivités et présentent des références de Médiathèques. Concernant le critère robustesse/durabilité, les candidats RBC DESIGN et ARRIVETZ répondent aux critères de qualité demandés. À l'inverse, les produits proposés par le candidat DPC posent plus de questions quant à leur solidité pour certains, ou leur stabilité pour d'autres.

Concernant le critère esthétique, seul le candidat RBC DESIGN propose une gamme esthétiquement cohérente et intemporelle, pour une intégration réussie dans l'architecture.

En ce qui concerne le critère de modularité, le candidat RBC DESIGN est le seul à proposer des gammes vraiment modulables et qui permettent une multiplicité de configurations dans les espaces, lui permettant ainsi de se démarquer des autres candidats sur ce point.

En matière de prix, les prix ont été analysés sur la base du montant du détail quantitatif estimatif fourni par chaque candidat. Les prix de ce DQE pour le lot n°1 s'échelonnent entre 38 688,59 euros TTC pour le candidat DCP et 61 283,25 euros TTC pour le candidat RBC DESIGN STORE. Les remises sur le catalogue des candidats sont de 20% pour les candidats RBC DESIGN STORE et ARRIVETZ (à l'exception pour ce candidat des tapis pour lesquels la remise catalogue s'élève à 18%) et de 48% pour le candidat DPC.

En matière de suivi et d'exécution des commandes, il est à noter que les délais de fabrication annoncés par le candidat ARRIVETZ sont inférieures de deux semaines à ceux de ses concurrents.

À l'issue de l'analyse des offres du lot n°3, la Commission d'Appel d'Offres du 26 juin 2015 a émis un avis favorable à l'attribution du lot n°3 du marché au candidat RBC DESIGN STORE, selon le tableau synthétique ci-joint :

N°	Candidats	Valeur technique (sur 45%)	Prix (sur 35%)	Suivi et exécution des commandes (sur 20%)	Note finale (sur 100 points)	Classement
1	DPC	23	35	17	75	3
2	RBC Design store	45	14,56	17	76,56	1
3	ARRIVETZ	30	27,14	18	75,14	2

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché à bons de commandes n°15/12 relatif à l'achat, la livraison, le montage et l'installation de mobilier pour la Médiathèque de Saint-Genis-Laval avec :

Pour son lot n°1 « Mobilier de bibliothèque comprenant les rayonnages, les bacs, les meubles de rangement pour revues et cd/dvd, les postes d'accueil et mobiliers spécifiques pour les points accueil et les chariots de livres », la société USM - 23 rue de Bourgogne 75007 PARIS - et ce sans minimum, ni maximum.

Pour son lot n°2 « Les tables et les chaises », la société RBC DESIGN STORE - 1 avenue Fontanisse 30660 GALLARGUES LE MONTUEUX - et ce, sans minimum, ni maximum.

Pour son lot n°3 « Les chauffeuses, canapés, poufs, tapis, coussins, accessoires divers (porte-manteaux, porte-parapluies, poubelles, patères), la société RBC DESIGN STORE - 1 avenue Fontanisse 30660 GALLARGUES LE MONTUEUX - et ce, sans minimum, ni maximum.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants éventuels à intervenir, pris par décision, ne nécessitant ni avis de la Commission d'Appel d'Offre, ni délibération, conformément à la législation en vigueur et notamment au Code des Marchés Publics.
- **DIRE** que les dépenses relatives à ce marché seront imputées sur le budget de la Ville, opération 701.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Lucienne DAUTREY ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 34 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



#### Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET

#### Liste des élus ayant voté CONTRE

#### Liste des élus s'étant ABSTENUS

Catherine ALBERT-PERROT

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.